



# → CHARTE

2021 - 2022

---

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

TULLiNS

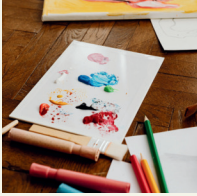


---

# 1

## Préface

PAGE 02



---

# 2

## Un peu d'histoire

PAGE 02

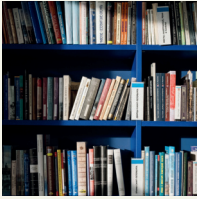


---

# 3

## Les grands principes et acteurs

PAGE 04



---

# 4

## Les instances de démocratie participative

PAGE 05



---

# 5

## L'évaluation

PAGE 11



Charte de démocratie participative

# SOMMAIRE



# PRÉFACE



« Chacun a un bout de la solution »

**Plus qu'un slogan, cette phrase nous anime, nous élus, dans nos projets au quotidien pour notre ville.**

Pour mener à bien ses transformations, la ville a besoin de l'engagement de chacun. Qui mieux que les habitants, associations et acteurs économiques peuvent imaginer leur ville de demain ? Peuvent faire remonter leurs problématiques de vie et proposer des solutions les plus adaptées à leur quotidien ?

C'est pourquoi la démarche de concertation entre les élus et les habitants que vous êtes, nous apparaît comme la meilleure façon de conduire les évolutions indispensables à Tullins.

Cette démocratie que nous voulons participative comporte plusieurs niveaux de concertation selon les dossiers. Tantôt des réunions d'information, comme celle que nous avons conduite en novembre 2021 sur le projet d'antenne relais, tantôt des réunions participatives comme celles sur le projet de l'avenue de la Contamine et sur le parking rue du Couvent.



C'est pourquoi nous avons privilégié plusieurs instances qui ponctueront nos projets municipaux et permettront ainsi à chacun de pouvoir s'investir dans notre Ville.

Nous sommes heureux de partager avec vous ce petit guide pratique qui transforme en actes nos engagements citoyens et nous espérons vous voir nombreux lors des différentes instances.

## L'équipe municipale



# UN PEU D'HISTOIRE

Qu'est ce que la Démocratie participative ?

**IL S'AGIT DE L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS POLITIQUES, DÉMARCHES QUI VISENT À ASSOCIER LES CITOYENS AU PROCESSUS DE DÉCISION POLITIQUE.**

**ELLE SE DÉVELOPPE AU COURS DES ANNÉES 1970 EN RÉPONSE AUX LUTTES URBAINES ET CONFLITS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ÉPOQUE, PRENANT LA FORME D'ATELIERS POPULAIRES D'URBANISME OU DE GROUPES D' ACTIONS MUNICIPALES, PUIS LAISSANT PLACE À DES CONSEILS DE QUARTIERS.**

Dès les prémises, Sherry Arnstein, une consultante américaine propose même l'idée d'une échelle de participation comprenant plusieurs niveaux, chaque barreau mesurant le degré de participation du citoyen.

Au début des années 2000, la loi évolue (Loi Vaillant de 2002) et rend obligatoire les Conseils de quartiers pour les communes de plus de 80 000 habitants.

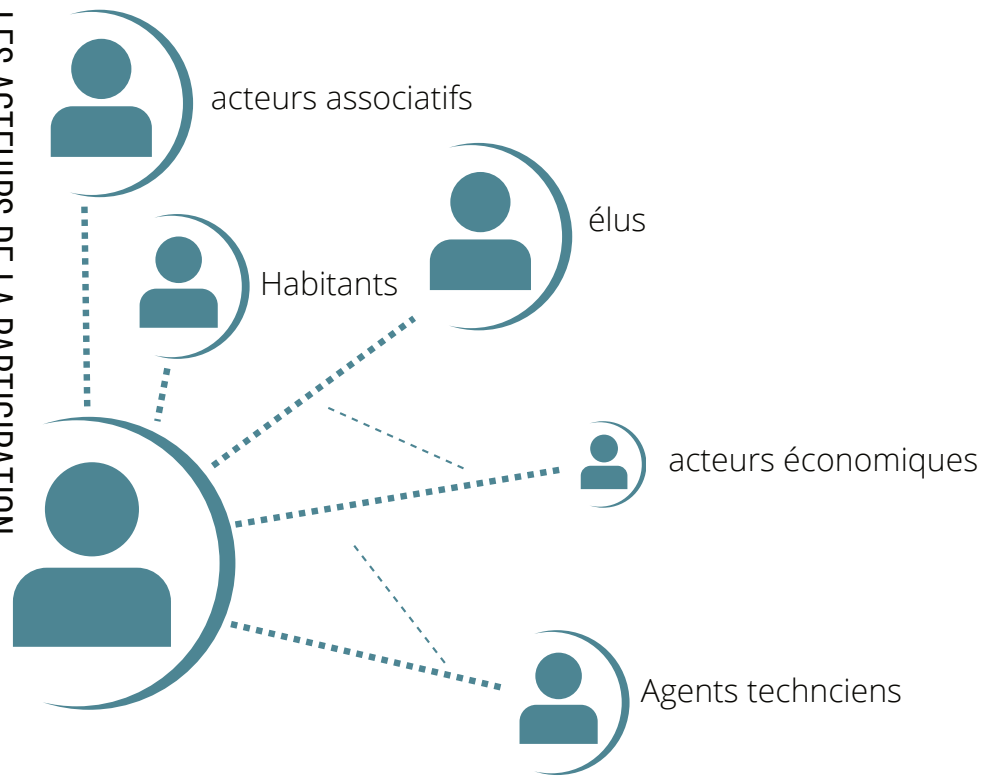
Au fil des années, on constate une véritable institutionnalisation de la participation citoyenne et des pratiques de celle-ci, nous amenant aujourd'hui à utiliser des outils innovants pour être au plus près de la parole de tous.

LA MUNICIPALITÉ SOUHAITE INCLURE DANS SES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT, LA PAROLE DES CITOYENS. CONVAINCUE QUE LE TERRITOIRE SE CONSTRUIT GRÂCE AUX RELATIONS DURABLES DE PROXIMITÉ DÉVELOPPÉES ENTRE LES ACTEURS, ELLE SOUHAITE PROMOUVOIR LES RELATIONS DE « VOISINAGE » QUI PERMETTRONT LA RÉALISATION D'ACTIONS CONCRÈTES.

CETTE CHARTE A DONC POUR AMBITION DE DÉFINIR LES "RÈGLES DU JEU" DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE À TULLINS, AINSI QUE LES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES. ELLE CONSTITUE UN VÉRITABLE CONTRAT MORAL ET POLITIQUE ENTRE LES ACTEURS (LA MUNICIPALITÉ, LES ACTEURS ASSOCIATIFS, ÉCONOMIQUES ET LES CITOYENS).



## LES ACTEURS DE LA PARTICIPATION



### UNE PARTICIPATION CITOYENNE TRANSPARENTE

Les acteurs de la démocratie s'engagent à échanger et si cela est pertinent, vulgariser les informations pour l'avancée du projet.

La municipalité s'engage à produire des comptes rendus et plans d'actions permettant une traçabilité des actions menées

### UN PROCESSUS DE PARTICIPATION EXIGEANT

L'échelon et le processus de participation devront être au préalable définis.

Les acteurs s'engagent à accorder le temps nécessaire au bon déroulement de la participation, selon l'échelle du projet et le nombre d'acteurs impliqués.

### DES PROJETS DANS L'INTÉRÊT COMMUN

Les divers acteurs s'engagent à diversifier les supports et médias d'échanges afin d'inclure la parole de tous.

Ils s'engagent à porter un intérêt collectif au projet et non une vocation individuelle.

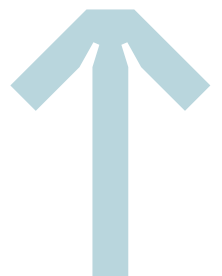
### UNE PARTICIPATION CITOYENNE ÉVOLUTIVE

La municipalité s'engage à améliorer de manière continue les méthodes de participation citoyenne en adoptant un plan de révision annuel :

Planifier - Développer - Contrôler - Ajuster

# Les grands PRINCIPES

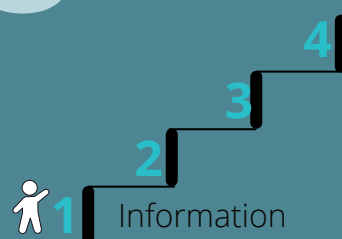
## et les acteurs



Les instances de démocratie participative

EN VIGUEUR DÈS OCTOBRE 2021

# LES REUNIONS PUBLIQUES



## QUI PEUT Y PARTICIPER ?

Plus larges que les rencontres habitants-élus, elles sont accessibles à toute personne qui se sent concernée par les informations prévues à l'ordre du jour.



## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit d'un moment de partage de l'information et de discussion entre élus, habitants, citoyens et acteurs du territoire.



## OÙ SE PASSENT-ELLES ?

Il existe plusieurs formes de réunions, elles peuvent être en salle ou sur site. Son périmètre peut s'étendre à l'ensemble d'un secteur, d'une rue ou réunir un groupe spécifique d'acteurs du territoire.



## QUAND ONT-ELLES LIEU ?

En fonction des besoins de rencontres nécessaires à l'amélioration du cadre de vie des tullinois.



## COMMENT EN EST-ON INFORMÉ ?

Par une communication dans la presse, sur le site de la ville, sur les réseaux sociaux, sur les panneaux lumineux.

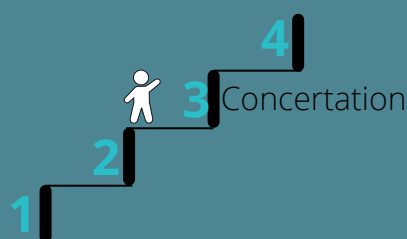
## POURQUOI FAIRE ?

- Elles permettent de croiser les regards et les opinions en sortant de son quartier
- Elles incitent à penser les projets sur l'ensemble de la commune.
- Elles décroissent les échanges et les centres d'intérêts.

Les instances de démocratie participative

EN VIGUEUR DÈS JANVIER 2022

# LES RENCONTRES HABITANTS ÉLUS



## QUI PEUT Y PARTICIPER ?

Il s'agit d'une instance de participation qui rassemble les acteurs (habitants de toute génération, acteurs associatifs et économiques) à l'échelle du secteur concerné.



## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Elles sont des lieux de partage d'informations, de discussions et de débats entre élus et citoyens et permettent à l'équipe municipale de s'impliquer dans l'amélioration du cadre de vie des habitants.



## OÙ SE PASSENT-ELLES ?

Elles ont lieu soit à la salle des fêtes soit au cœur des 8 secteurs définis ci-après, lorsque les conditions météorologiques le permettent.



## QUAND ONT-ELLES LIEU ?

Les rencontres habitants-élus ont lieu généralement deux fois par an dans chaque secteur. Elles sont animées par le Maire et des élus référents



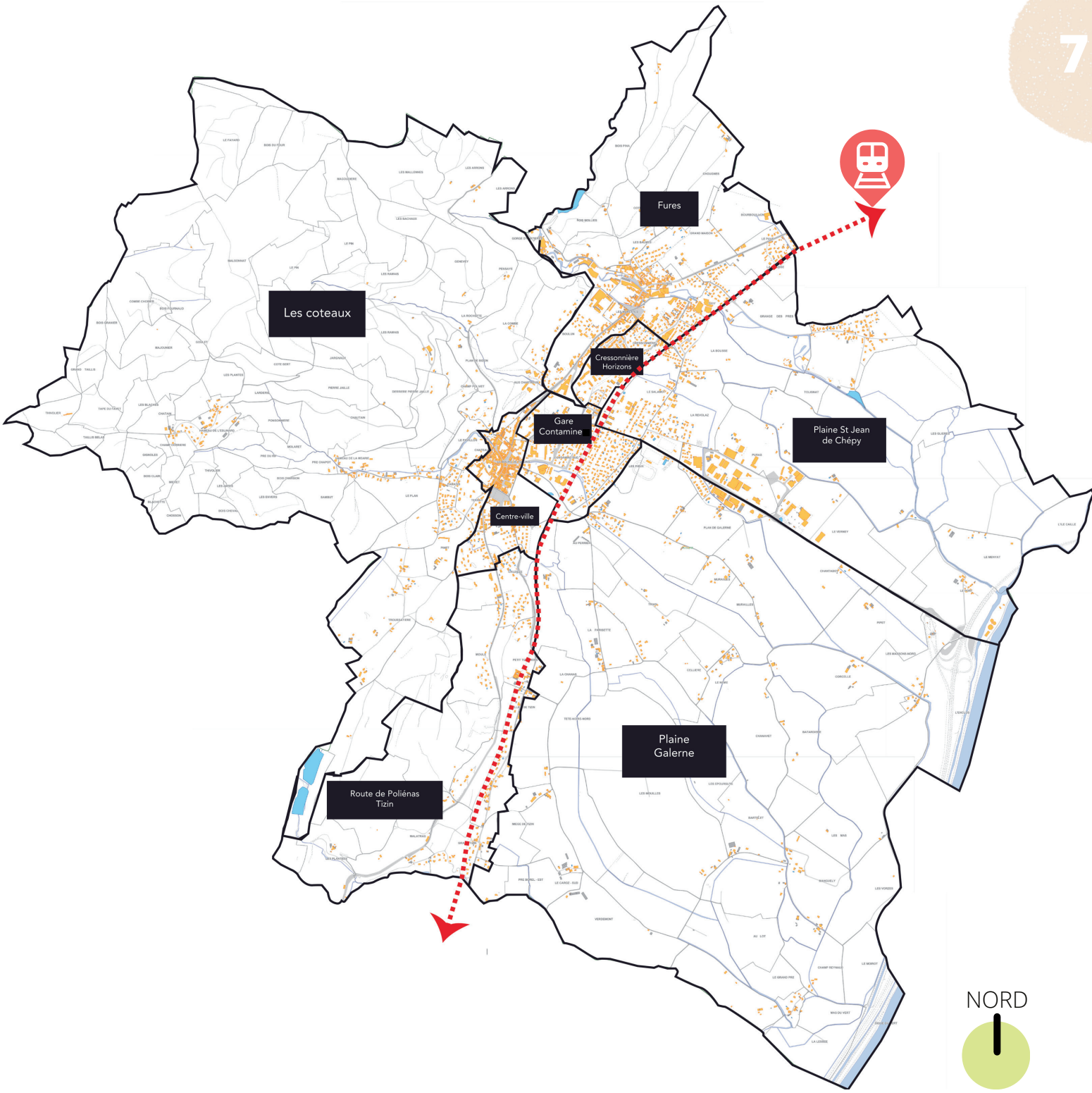
## COMMENT EN EST-ON INFORMÉ ?

Le calendrier des rencontres est présenté chaque année par un affichage sur le dernier Tullins m@g de l'année précédent et dans la presse locale. Les dates apparaîtront également sur les panneaux lumineux, le site de la ville et les réseaux sociaux de la ville pour rappel.

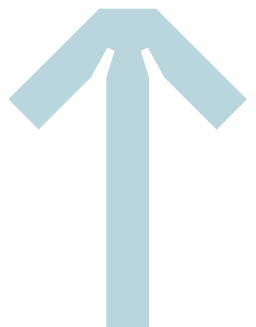
## POURQUOI FAIRE ?

- ✓ Elles permettront d'être au plus près des problématiques du territoire.
- ✓ De nombreux sujets y seront abordés comme l'urbanisme, l'aménagement des rues et des places, le stationnement, la propreté, la tranquillité, les équipements publics, la petite enfance, etc.

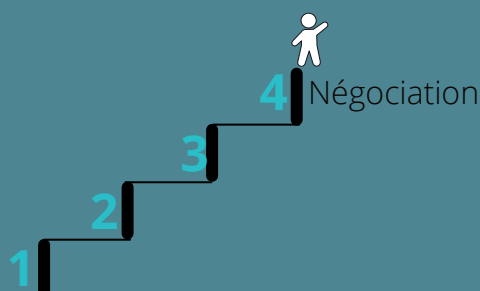




# LES 8 SECTEURS



# LE BUDGET PARTICIPATIF



## QUI PEUT Y PARTICIPER ?

Tous les habitants peuvent déposer un projet soumis au budget participatif de la Commune. Tous les habitants peuvent voter pour l'élection du projet lauréat.



## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il permet d'associer les habitants à la transformation du territoire. La collectivité affecte une partie de son budget chaque année, à la réalisation de projets proposés et choisis par les habitants.



## OÙ SE PASSE T-IL ?

Les modalités du dispositif budget participatif de la Commune sont présentées sur le guide de porteur de projet, en ligne sur le site internet de la ville [www.ville-tullins.fr](http://www.ville-tullins.fr)

Le dépôt des dossiers de projets se fait soit directement en ligne via un formulaire d'inscription, soit en version papier à l'accueil de la Mairie.

L'affichage des projets répondant aux critères d'éligibilité se fait sur le site internet.

Enfin, les modalités de vote seront communiquées en début d'année



## QUAND A T-IL LIEU ?

Chaque année, les habitants soumettent et votent pour un ou plusieurs projets. La réalisation est faite au cours de l'année suivante.

## POURQUOI FAIRE ?

- ✓ Il permet de faire émerger les besoins des habitants afin d'améliorer leur cadre de vie.
- ✓ Ces projets enrichissent le territoire tant sur un aspect spatial que social.



## COMMENT EN EST-ON INFORMÉ ?

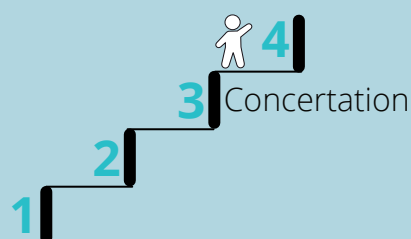
Par le biais de la presse locale, du site internet de Tullins, par une parution dans le Tullins M@g et par le biais des réseaux sociaux de la ville.

Les instances de démocratie participative

9

EN VIGUEUR EN OCTOBRE 2021

# LES ATELIERS PARTICIPATIFS THEMATIQUES



## QUI PEUT Y ACCÉDER ?

Un groupe de personnes préalablement défini réuni pour travailler sur un projet commun (élus, associations, citoyens, services de la collectivité, intervenants extérieurs, entreprises, etc.).



## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit d'un temps de travail collectif qui peut prendre plusieurs formes en fonction du sujet évoqué.

Il peut prendre la forme d'un atelier de maquette pour réfléchir à un aménagement particulier, la forme d'un diagnostic en marchant pour faire un état des lieux d'un espace de la ville, la forme d'un atelier de carte mentale pour un relevé qualitatif de l'espace et encore d'autres formes à inventer.



## OÙ SE TROUVERA T-IL ?

A définir en fonction de la thématique abordée.



## QUAND ET COMMENT PEUT-ON Y PARTICIPER ?

Les dates et horaires seront communiqués aux participants en temps voulu.

## POURQUOI FAIRE ?



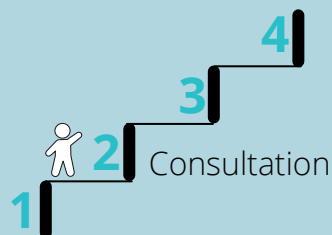
Parce qu'il est souvent nécessaire de partager nos réflexions, de collaborer en action afin de faire émerger des projets territoriaux cohérents.



Les instances de participation citoyenne

EN VIGUEUR EN OCTOBRE 2021

# LA BOÎTE À IDÉES



## QUI PEUT Y ACCÉDER ?

Tous les habitants et acteurs du territoire.



## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit d'un contenant dans lequel il peut être glissé des idées d'amélioration en lien avec un espace ou un projet, soit répondre par le vote à une consultation de la municipalité.



## OÙ SE TROUVE-ELLE ?

A définir en fonction des besoins.



## QUAND ET COMMENT PEUT-ON Y PARTICIPER ?

Comme une urne pour les élections.

## POURQUOI FAIRE ?



Parce que cela permettra à la municipalité de disposer des retours d'évaluation des instances de participation afin d'améliorer les conditions de démocratie participative sur la ville.





### ÉVALUATION PERMANENTE

Dans une volonté de toujours s'améliorer, la municipalité souhaite que la charte de la démocratie participative soit soumise à expérimentation et revue à la fin de chaque année.

Afin d'avoir un retour concret sur les actions menées sur l'année, chaque instance de participation, qu'elle soit ponctuelle ou permanente, sera évaluée via les critères suivants (liste non exhaustive) :

- Nombre de participants
- Note de satisfaction des participants
- Ratio de projets/actions réalisés à la suite de l'instance

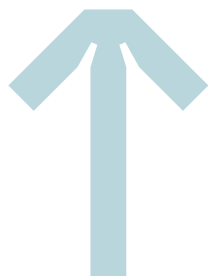
### COMPTE-RENDUS SYSTÉMATIQUES

La municipalité s'engage à fournir un compte-rendu. En cours d'année, certains compte-rendus pourront posséder un encart destiné à l'évaluation de l'instance reprenant ces critères d'évaluation.

### AMÉLIORATION COLLABORATIVE

De plus, des boîtes à idées seront mise en place à la fin de certaines instances afin que chaque personne qui souhaite soumettre une suggestion d'amélioration de la démarche de participation citoyenne, puisse le faire. Elle sera étudiée et mise en expérimentation, si elle s'inscrit dans les grands principes évoqués en page 4.

pilotage, suivi et  
**EVALUATION**





# TULLINS

CLOS DES CHARTREUX  
38210 TULLINS



@VILLEDETULLINS



VILLE DE TULLINS



WWW.VILLE-TULLINS.FR